



Où en est-on sur le SAGE des Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ?

« Véritable outil de planification, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) vise à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Dans un souci de développement durable, l'objectif est de satisfaire les besoins en eau de tous sans porter d'atteintes irréversibles aux milieux aquatiques.

La procédure d'élaboration du SAGE des Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne repose nécessairement sur la concertation entre les différents acteurs de l'eau du territoire. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est la structure d'échange, de concertation et de prise de décisions au sein de laquelle siègent ces acteurs (élus, usagers de l'eau, services de l'Etat).

Informier et sensibiliser chaque citoyen sur la richesse et la fragilité du patrimoine « eau » et des milieux aquatiques sont des missions fondamentales du SAGE ».

Jean-François RICHEUX, Président de la Commission Locale de l'Eau



Périmètre du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne défini par arrêté préfectoral du 26 septembre 2003

L'état des lieux : point de départ de l'élaboration du SAGE

La CLE dresse actuellement un état des lieux de son territoire. Cette première phase de l'élaboration du SAGE permettra d'aboutir, à terme, à un projet opérationnel et à des actions concrètes répondant aux enjeux du territoire. La validation de l'état des lieux par les membres de la CLE est prévue pour début 2010.



L'inventaire des zones humides et des cours d'eau : recenser les milieux aquatiques du territoire

Conscients des enjeux sur le territoire du SAGE, les membres de la CLE ont décidé d'établir, dans le cadre de l'état des lieux, un inventaire des cours d'eau et des zones humides du territoire. Rassemblant élus, professionnels, représentants d'associations ou représentants de l'Etat, cette étude a nécessité trois ans de concertation (2007 – 2009) pour recueillir les avis de tous et élaborer ce travail dans un esprit d'échange et de prise en compte des enjeux de chacun.



L'étude a été validée par les membres de la CLE le 20 octobre 2009.

Une démarche de connaissance et de responsabilisation du citoyen

L'inventaire a un but informatif. Il consiste à savoir de façon la plus exhaustive possible où la réglementation relative aux zones humides et aux cours d'eau s'applique. C'est une démarche de connaissance et de responsabilisation du citoyen.

L'inventaire permet également de répondre à l'attente exprimée par les communes qui élaborent leur PLU (Plan Local d'Urbanisme). En effet, le SDAGE Loire-Bretagne préconise qu'elles intègrent les zones humides dans leurs documents d'urbanisme et y appliquent des mesures de protection.

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez la cellule d'animation du SAGE :

SAGE des Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne 3 bd Planson - BP 36
35 120 DOL DE BRETAGNE
Tel : 02.99.80.75.79 – Fax : 02.99.80.91.28
sage_bcdol@yahoo.fr



Le saviez-vous ?

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 impose au SAGE **d'atteindre un bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques d'ici à 2015.**

Le SAGE a **une portée juridique particulière** : le Règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et aux actes administratifs. Les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau.